

AVIS PUBLIC

ANNULATION DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (Articles 162 et 182 *Loi sur l'instruction publique*)

PRENEZ AVIS QUE, à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire (Projet de loi 40)*, les séances du conseil des commissaires et du comité exécutif pour l'année scolaire 2019-2020 sont suspendues, et ce, jusqu'au 15 juin 2020.

À cette date, un conseil d'administration sera formé afin de gouverner le nouveau Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 10 février 2020.

Éric Choinière, avocat
Secrétaire général